

Votre comité exécutif: composition, attributions, devoirs et pouvoirs

Nous vous présentons aujourd'hui les attributions de la secrétaire et de la trésorière du SGETQ. Ceci complète la rubrique concernant la composition, les attributions, devoirs et pouvoirs de votre comité exécutif. Ce comité se réunit chaque semaine, principalement pour s'assurer que les conditions de travail des membres sont conformes à ce qui est dicté dans la convention collective et pour prendre les mesures nécessaires en cas de non-conformité.

Les attributions de la secrétaire sont les suivantes (article 29 des Statuts et règlements):

- a)** rédiger et soumettre au Comité exécutif, au Conseil syndical et à l'Assemblée générale les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires, les inscrire dans un registre et les signer conjointement avec le président;
- b)** convoquer les Assemblées du Syndicat, du Conseil syndical et du Comité exécutif;
- c)** rédiger et expédier la correspondance dont elle doit garder copie dans ses archives;
- d)** classifier et conserver toutes les communications;
- e)** donner lecture de tous les documents, correspondances et communications nécessaires à l'Assemblée, au Conseil syndical et au Comité exécutif;
- f)** donner accès au registre des procès-verbaux à tout membre qui désire en prendre connaissance;
- g)** transmettre à son successeur à la fin de son terme d'office, toutes les propriétés du Syndicat qui étaient sous sa garde.

Les attributions de la trésorière sont les suivantes (article 30) :

- a)** tenir la caisse et faire la comptabilité;
- b)** percevoir toutes les cotisations et en donner quittance;
- c)** fournir au Comité exécutif, au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, sur demande, un rapport sommaire écrit des finances du Syndicat et remettre au secrétaire une copie de ce rapport financier;
- d)** faire tous les déboursés autorisés par l'Assemblée; payer par chèque toutes dépenses ordinaires et extraordinaires; disposer d'une petite caisse pour les dépenses courantes du bureau ou autres;
- e)** donner accès à ses livres à chaque Assemblée générale ordinaire;
- f)** déposer à la Caisse Populaire des Syndicats Nationaux les fonds qu'elle a en main;
- g)** préparer le budget avec les membres du Comité exécutif et le soumettre au Conseil syndical ainsi qu'à l'Assemblée générale dans les soixante (60) jours suivant le 31 décembre de chaque année; présenter également un état des activités financières du Syndicat avec le Comité des finances (s'il y a lieu);
- h)** transmettre à son successeur, à la fin de son terme d'office, toutes les propriétés du Syndicat qui étaient sous sa garde.

Journal de Montréal

Tel que convenu lors de la dernière assemblée générale, l'exécutif a adressé une demande écrite à Madame Michèle Fortin afin que soient retirés les points de vente du journal de Montréal dans les locaux de Télé-Québec.

Augmentation de salaire

Notre convention collective prendra fin en juin 2011. Nous pourrions toutefois bénéficier d'une augmentation de salaire à compter du 1^{er} avril 2010 puisque nous sommes en clause remorque avec la fonction publique. Une fois les négociations terminées au niveau provincial, nous aurons droit à une augmentation rétroactive au 1^{er} avril 2010 qui sera celle consentie aux employé(e)s de la fonction publique. Dossier à suivre...

Appel à tous

Nous ferons appel à chacun d'entre vous pour valider certaines informations concernant le poste que vous occupez à Télé-Québec.

On se rappelle que la Société a le droit d'utiliser les services d'employées contractuelles sous réserve, toutefois, des conditions qui suivent:

- 1) l'exercice de ce droit ne doit pas avoir pour effet de causer des mises à pied parmi les employées permanentes à son emploi;
- 2) la Société peut utiliser un nombre d'employées contractuelles égal ou inférieur au tiers (1/3) de ses effectifs permanents.

L'AUT'JOURNAL

Depuis bientôt 25 ans, **l'aut'journal** parle des questions ouvrière et syndicale, nationale et féministe, des problèmes et des combats sociaux. Nous vous invitons à visiter le site, à vous abonner à la liste d'envoi et – pourquoi pas – à contribuer au financement du journal.

<http://lautjournal.info/>

Actualités de la CSN

À quelques jours de l'échéance des conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic, le Front commun a lancé un message sans équivoque. Des milliers de personnes se sont rassemblées dans les rues de Montréal pour rappeler au gouvernement que les solutions pour améliorer les services publics passent par la voie de la négociation.

http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/-/ap/Comm20-03-10?p_p_state=maximized

SOURCE: Johanne Guidotti, VP à l'information, SGETQ